ASSEMBLEE GENERALE AMR43
Samedi 23 septembre 2017 à 9h30 MONISTROL D'ALLIER

Une assemblée générale placée sous le signe "commune, territoire de France"

I - <u>Ouverture de la séance à 9h30</u>

►Pierre COUPELON, maire de MONISTROL D'ALLIER, dans son mot d'accueil a souhaité la bienvenue à chacun des participants. Il présente en suite sa commune. Il insiste également sur le rôle de la commune qui est au cœur de la république et qu'il faut défendre.

►Pierre GENTES remercie de leur présence tous les participants et présente les excuses des personnalités et des maires et élus absents.
<u>Présents</u> : Cédric SZABO - Pierre COUPELON - Pierre GENTES - Gérard BONJEAN - Christine BANASSAT - Cécile GALLIEN - Alain FOUILLIT - Jean-Pierre MOUNIER - Christophe BEDROSSIAN -Michel DESSIMOND - Guy EYRAUD - Gilbert PEYRET - Autres , soit entre vingt et trente maires ou élus municipaux.
<u>Excusés</u> : Le Préfet (période de réserve électorale) - Marie-Jeanne BEGUET - Denis CADON (Enedis) - Serge VIDAL (Président CM) - Jean-Luc DOLLEANS (Président CCI) - Isabelle VALENTIN - Olivier CIGOLOTTI - Peter VIGIER - Gérard ROCHE - Jacques GENEST - Jean-Pierre MARCON - Michel CHAPUIS - Laurent DUPLOMB - Madeleine GRANGE - Isabelle SERVEL - Laurent MIRMAND - Nadine LEGAZ - Agnès JEAN - Jean-Paul VIGOUROUX - Francis DELMAS - Michel BRUN - etc..

►Michel MIGNOT décédé le 25 septembre 2016. Il était membre fondateur de l'AMR43.
Une minute de silence.
► Soutien à Alain FOUILLIT maire de St Pal de Senouire
► Il y a quelques mois j'ai évoqué l'idée de renforcer notre bureau et notre CA. Il faut préparer l'aprés prochaines élections municipales (2020) et donc des changements de personnes.
Nous n'avons pas eu le temps de travailler pour préparer ce renforcement. Il faut y travailler dans les 2 ans qui viennent.

III - <u>Assemblée générale ordinaire (9h40 à 10h15)</u>

III - 1) <u>Bilan d'activité de l'AMR43 en 2016 par Christophe BEDROSSIAN</u>

● 5 janvier 2016 (Mail aux communes adhérentes) : Idée de lancer "Les rencontres de l'AMR43". Peu de retour (6 à 7 mails)
● 2 février 2016 : Conférence de presse à 9h30 à mairie de Laussonne Dévitalisation et disparition de la commune (article publié dans l'éveil du 4/2 et le progrès
● 24 février 2016 : diffusion d'un communqué de presse en soutien aux agriculteurs
● 1 mars 2016 : L'AMRF reçue par le président de la république "La commune, un bien commun"
● 19 et 20 mars 2016 à Lyon : AG AMRF " La commune le socle de la république"
● 26 mars 2016 : Communiqués de presse de l'AMRF - Le monde rural n'est pas une réserve pour la ville
- Non à la concentration territoriale de l'école rurale
● 8 avril 2016 au centre culturel de Vals prés le Puy en partenariat avec ERDF et la FRTP : Première réunion "les rencontres de l'AMR43". Comment réaliser l'équilibre entre Urbain et Rural dans le schéma directeur d'aménagement et d'équilibre des territoires ?
● 10 juin 2016 en Préfecture : Suivi des actions des comités interministériels aux ruralités "nos ruralités une chance pour la France". Référent 43 : Catherine Fourcherot (sous préfète de Brioude)
● 9 juillet 2016 : AG 2016 de l'AMR43 à Polignac. Présence de Vanik Berbérian et de la sous préfète d'Yssingeaux . Reportage de FR3 et dans la presse : l'éveil et le progrès.
● 10 août 2016 : Lettre transmise à Laurent Wauquiez et JP Marcon. Faire autrement dans le déploiement du THD FO sur le fixe et le mobile
● 24 septembre 2016 : Etats générEux de la ruralité à Laussonne. 6 ateliers : déploiement du THD - moyens pour le fonctionnement (centres culturels, salles d'expo, musés) - avenir de l'école rurale - développement économique - service de santé de proximité.
● 27 septembre 2016. Pierre Gentes est interview chez RCF43 . Le sujet " les états généreux de la ruralité" en Haute-Loire

● 28 septembre 2016. Dans la PLF de 2017, le gouvernement renonce à mettre en place l'égalité U = R dans la DGF (annoncée dans la PLF 2016).
● 8 et 9 octobre à St Vincent de Boisset (42) congrés AMRF. Thème principal : Une école rurale qui prépare l'avenir des enfants et des territoires. 2 motions adoptées (école et finances).
Transmises aux maires
● 27 octobre 2016. Lettre au Préfet pour faire un bilan du fonctionnement des télécom et des propositions de déploiement du THD FO.
● Décret du 28 octobre 2016: Les mairies partiellement dessaisies de leur compétence pour l'activité "délivrance de CI". Disposition opérationnelle à compter du 1/3/2017 . Il y a eu un communiqué de presse de l'AMRF en avril 2016
● 8 décembre 2016 à Lyon : Réunion pour constituer une fédération des AMR départementale de la région ARA
● 15 décembre 2016 : Conf presse avec les journaux locaux. Le sujet : Ne vous résignez pas !!!! La commune est utile
● 22 décembre 2016 : Opposition au PLUi forcé . Relance pour délibérer entre le 26/12 et le 27 mars 2017
● 22 décembre 2016 : Plate forme "France Mobile" géré par l'Agence du Numérique. Le site web permet aux maires de signaler les sites mobiles à problèmes de couverture. Lettre au Préfet pour lui demander de communiquer aux communes identifiant et mot de passe pour accéder à la plate forme
Le rapport d'activité est adopté.

III - 2) <u>Présentation des comptes en situation fin 2016 et approbation</u>
Francis DELMAS absent Pierre GENTES présente les comptes de l'AMR43
► Montant sur le compte de la banque postale : 3279,09 € (au 31 décembre 2016)
Dépenses 2016 = 1120,95 € // Recettes 2016 = 2640,00 € // Résultat 2016 = + 1519,05 €
► Montant sur le compte au CALHL : 5574,15 € (au 31 décembre 2016)
Dépenses 2016 = 4750,10 € // Recettes 2016 = 7515,10 € // Résultat 2016 = + 2765 €
Le bilan financier est adopté.

<u>IV - Tour d'horizon sur l'actualité des problématiques portant des territoires ruraux</u>
● Les maires ruraux sont au quotidien au contact du terrain dans un environnement "politico-médiatique hors sol" dominé par des enjeux purement politique. Les discours , les écrits, les images sont souvent très éloignés des enjeux de la ruralité et de la réalité du terrain.
● Les maires ruraux sont convaincus qu'il y a un avenir pour les territoires ruraux alors ils se battent pour çà avec optimisme et détermination.
● L'arrivée du nouveau président à déclenché une nouvelle vague positive avec une bonne dose de confiance. Le 17 juillet 2017 à l'occasion de la **conférence des territoires** le président a appelé à une nouvelle relation entre l'état et les collectivités territoriales en précisant que dorénavant aucune décision concernant les collectivités ne serait prise sans qu'elle soit concertée avec elle. Le président annonce qu'il veut repenser en profondeur les interactions entre l'état et les collectivités dans la mise en oeuvre des politiques publiques dont il veut partager la responsabilité.
Voilà une idée prometteuse .
Une conférence des territoires au niveau départemental tous les 6 mais : Ecrire au Préfet pour lui demander d'être invité.
● En effet, 3 jours plus tard le 20 juillet 2017, le gouvernement annonce : -300 millions d'Euros dans la DETR et FSIL et une baisse supplémentaires du montant des dotations qui passe de 10 milliards à 13 milliards sur le mandat. Le tout sans concertation (la parole de l'état est-elle crédible).
● La suppression de la Réserve parlementaire pour cause de clientélisme (problème pour les petits projets) . La loi de moralisation apporte ainsi une économie de 150 millions € pour l'état. Un groupe de travail parlementaire est chargé de définir un nouveau fond de solidarité pour la ruralité qui devrait se substituer à la RP.
●Suppression brutale des contrats aidés sans aucune concertation. Que feront les gens concernés par ces contrats. L'état subventionne effectivement des personnes en difficulté mais sur un vrai travail. L'état sera bien contraint à financer le déficit des caisses de l'assurance chômage ou les caisses du RSA même si le département paye encore mais pendant combien de temps.
● La suppression de TH pour 80% des foyers (perte d'un levier supplémentaire pour le maire)
● L'école primaire rurale (plus de liberté de choix des communes)

● Le Trés Haut Débit Fibre dans les territoires ruraux et la 4G mobile et plus avec la 5G
Emmanuel Macron veut une couverture (HD et THD) intégrale du territoire en 2020 (conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017). L'ambition à long terme reste la FO
● La DGF : toujours et encore : 1 U = 2 R (< 500 habitants : 64 €/hab ; > 200000 habitants : 128 €/hab). On ne voit pas comment çà pourrait bouger pour arriver à 1U = 1R.
Un FPIC communal et un FPIC intercommunal ? (potentiel financier, fiscal,). Le FPIC ne devrait pas augmenter en 2018.
DSR : 38 €/hab (1,42 milliards)
DSU : 82,50 €/hab (2,09 milliards)
A l'intérieur du monde rural : la fraction "bourg centre" (<10000 hab, + chef lieu de canton ou 15% population du canton). Ces 2000 communes touchent 41,50 €/hab de DSR contre 24,51 €/hab de "DSR cible" ou 17,76 €/hab de "fraction péréquation"
● Prélèvement de 13 milliards sur le mandat : porte d'abord sur les 300 plus grosses structures. les petites communes devrait passer à coté. Affaire à suivre.
● Les maisons de santé : le maillage en question ? Les opportunités de la télémédecine .
● Proposition de loi 86 pour le maintien des compétences eaux et assainissement dans les compétences optionnelles de la comcom adoptée par le sénat en 1ère lecture le 23/2/17 et transmise à l'assemblée le 6/7/17 (lettre à tous les députés le 11 juillet 2017).
● Gel de la DGF en 2018 : Macron : "j'ai demandé aux collectivités territoriales de faire des économies de fonctionnement", "les préfets auront un rôle nouveau dans l'application du pacte financier entre l'état et les territoires", on parle de "contrat financier". Je site Christophe Castaner "transférer de la dépense de fonctionnement vers de la dépense d'investissement" ce qui fera l'objet d'un "contrat avec les collectivités", "nous ne baisseront pas les dotations aux collectivités locales parce qu'on veut faire un choc massif d'investissement".
Le lien de confiance entre le Président et les collectivités qui devrait être une évidence se déchire.
● Comment réduire l'inquiétudes des maires qui perdent toute liberté d'administration de la commune en contradiction avec l'article 72 de la constitution ? Quelle direction prendre dans la recherche d'un avenir pour les territoires ruraux ?
● On ne voit pas dans ce gouvernement de vision d'aménagement de territoire pour l'instant.
● Organiser avec les parlementaires une réunion trimestrielle pour se mettre en phase sur les sujets d'actualité.
● Quelles manifestations à organiser pour défendre les territoires ruraux ????

► Les échanges sur divers sujets qui ont amené aux prises de décisions suivantes :
1°) L'assemblée propose de faire un courrier à la commission DETR à la préfecture pour demander que des membres au nom de l'AMR 43 y soient présents.
2°) Demander aussi à être présent aux réunions mises en place de le cadre de la "Conférence des Territoires" qui se décline au niveau départemental.
3°) Demander également à intégrer les commissions qui vont se mettre en place dans le cadre des "Assises de la mobilité", des "Assises de l'Alimentation", des "Assises de la Santé" et tout autre commissions éventuelles. Courrier à la préfecture
4°) Rencontre tous les 3 mois avec les parlementaires pour évoquer les dossiers en cours
5°) Envoi à toutes communes du département d'une feuille recto-verso recensant les problèmes rencontrés sur les lignes téléphoniques dans le cadre du "Service Universel" qui doit normalement être assuré. Christophe Bedrossian propose de s'investir sur ce sujet.

V - Débat sur la question : Quel avenir pour les territoires ruraux avec pour cadre forcé, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération ?

Par manque de temps nous n'avons pas eu le temps d'aborder cette question.
A toute fin utile voici quelques élément de diagnostic.
● *La question de l'avenir des territoires ruraux n'a pas été audible pendant les débats électorale lors de la présidentielle, des législatives et les sénatoriales.* ***Les maires ruraux sont là pour faire que le débat sur la ruralité retrouve sa place.***

● *Les maires ruraux dénoncent un* ***discours qui porte uniquement sur la "rentabilité des habitants".*** *Ils doivent mettre la pression pour d'intégrer les territoires de France.* ***La "donnée population" ne peut pas être le seul critère.***

● *Sur les dossiers structurants,* ***le maire et la commune sont les grands oubliés****. En effet, c'est le "microcosme constitué du Préfet + des Présidents de communauté de communes ou d'agglo + d'autres" qui communiquent et qui décident. Que deviennent le maire et la commune ?*

● *Veut-on une communauté* ***respectueuse des élus communaux*** *(les délégués) ou une communauté autoritaire qui "gouverne" uniquement sur le "fait majoritaire".* ***Devons-nous tolérer une telle régression démocratique, une dilapidation d'un capital en élu de proximité ?.***

● ***La communauté de communes utilise le budget de la commune comme d'une variable d'ajustement pour équilibrer le sien****. La commune paye ainsi une partie d'une charge qui ne relève pas de sa compétence à travers le principe du fond de concours.*

● ***Ce n'est pas parce qu'on crée des communautés de communes XXL que l'on crée de nouveaux bassins de vie****. Faut-il revenir en arrière et le pourrait-on ?*

● *Une population qui n'imagine pas encore que la commune s'évapore. La population se pose t-elle la question de l'avenir de la commune ?*

● *Il n'était pas écrit dans le plan de mandat de 2014 des maires et des équipes municipales élues qu'elle serait invitées à œuvrer pour faire disparaître le commune autre que centre d'accueil des doléances. Faut-il faire entrer dans le débat des élections municipale de 2020 le sujet de l'avenir de la commune ?*

VI - Echanges sur le thème "La commune, territoire de France" .

Par manque de temps nous n'avons pas eu le temps d'aborder cette question.
A toute fin utile voici quelques idées de réflexion.

● *Définir une vision prospective qui place la commune en pivot indispensable de l'organisation territoriale de demain*

- La commune est source d'efficacité territoriale à travers la proximité pour les services, à travers la démocratie locale (le maire est encore l'élu le mieux apprécié de la population), à travers son identité territoriale (sur un périmètre géographique), etc

- Un territoire de vie se délimite à un bassin de vie. La commune offre une vision pertinente du bassin de vie avec des services dans son bourg-centre et des villages vivants dans un périmètre proche.

- Le bourg centre est le premier niveau de service de proximité (moins de 15 mn).

- La communauté (communes ou agglo) XXL est déconnectée de la notion de bassin de vie.

- La commune est une entité administrative concrète (le citoyen sait où il est). Ce n'est pas le cas de la communauté de communes qui n'est plus un repaire pour le citoyen ni un symbole.

● *Sans nier les difficultés réelles, comment sortir de la vision négative, repliée sur elle-même que l'on prête parfois aux communes rurales, rôle dans lequel elles s'enferment parfois elles-mêmes ?*

- Il faut dynamiser nos centres- bourgs, (commerces, services, etc) avoir un accès au numérique. Nous devons suivre à notre échelle la modernisation de la vie actuelle et faire valoir notre qualité de vie (peut-être aller vers une certification environnementale)

● *Comment l'outil numérique qui métamorphose tous les domaines de l'activité humaine, permet de penser la commune de demain, la mairie numérique.*

● *Quels outils mobiliser pour imposer dans le débat et l'action politique notre vision de la commune et de son rôle fondamental dans la vie sociétale, institutionnelle et politique du pays ?*

- Le meilleur outil, c'est les médias (radio, presse écrite, TV,) mais çà ne suffit pas !

- Instaurer un ministère à part entière de la ruralité. il faut que les ruraux percent le cocon parisien !.

12h00 : fin de la réunion.

Point de situation sur les adhésions à la date de la réunion.

Nombre de communes adhérentes en 2013 : 30 communes
Nombre de communes adhésentes en 2014 : 40 communes
Nombre de communes adhérentes en 2015 : 56 communes
Nombre de communes adhérentes en 2016 : 62 communes
Nombre de communes adhérentes en 2017 : 72 communes

Le bureau de l'AMR43 est inchangé .

Président : Pierre GENTES
Vice Président : Cécile GALLIEN - Pierre ASTOR
Secrétaire : Christophe BEDROSSIAN
Trésorier : Francis DELMAS
Vice Trésorier : Madeleine GRANGE
Le bureau sortant ne connait pas de changement

La commune de Monistrol d'Allier offre le verre de l'amitiés.